



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision

Question écrite n° 72288

### Texte de la question

La France est le seul grand pays à ne pas disposer d'un puissant groupe audiovisuel à diffusion mondiale. En effet, nos voisins partenaires ont assis depuis longtemps leur rayonnement culturel par un tel biais, notamment à destination de leurs anciennes dépendances d'outre-mer (BBC international, TVE international, RTP international, etc.). La France, via TV5, fait figure de parent pauvre en n'offrant qu'un seul canal de diffusion en langue française à l'échelle du globe, et encore grâce à l'appoint des télévisions étrangères francophones. Afin de renforcer notre présence culturelle en propre, et sans remettre en cause le partenariat institué au sein de TV5 entre les télévisions francophones, il est indispensable de compléter et augmenter l'offre audiovisuelle en langue française à l'international par la création d'un groupe voué à cet objectif regroupant TV5 ainsi que de nouveaux canaux audiovisuels ne proposant, eux, que des programmes français. Le service public audiovisuel, à savoir le groupe France Télévisions, pourrait par exemple tout à fait se charger de structurer ce secteur. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée par l'ambition exprimée par le Président de la République de voir créer une chaîne d'information internationale. Cet ambitieux projet vient de voir le jour grâce à la signature des textes fondateurs de la chaîne française d'information internationale (CFII). La chaîne aura pour objectif d'offrir une information pluraliste sur l'actualité mondiale en portant une attention particulière à l'actualité européenne et multilatérale, en même temps qu'une ouverture sur la culture française. Avant la fin 2006, elle sera diffusée 24 heures sur 24, dans un premier temps en Europe - dont la France -, en Afrique et au Proche et Moyen-Orient, puis ultérieurement, en Asie, en Amérique latine et en Amérique du Nord. La diffusion multilingue, notamment en français et en anglais, gratuite et en clair, sera assurée par satellite en mode numérique, par câble, et par tout autre support, en particulier par internet. Ainsi, ce projet ambitieux se veut complémentaire de l'offre des autres acteurs de l'audiovisuel extérieur : TV5 chaîne francophone généraliste, RFI radio internationale de référence ou l'agence France Presse qui continueront, dans leurs domaines respectifs, d'animer notre dispositif audiovisuel international.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72288

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 août 2005, page 7770

**Réponse publiée le** : 16 mai 2006, page 5166